

Code criminel

Je suis entièrement d'accord là-dessus. C'est exactement ce qui se passe. Je ne fais aucunement confiance au gouvernement actuel. Il n'a pas besoin de faire adopter ce projet de loi. Il a déjà prouvé qu'il était prêt à se livrer à des activités illégales lorsqu'il le juge à propos. Il n'a pas besoin de cette loi et je n'approuverai pas ce bill tant qu'il ne contiendra pas plus de garanties. Jamais de la vie. On n'a pas encore prouvé qu'une loi pareille était nécessaire. Nous savons que le gouvernement est déjà en mesure de découvrir les bombes qui sont envoyées par la poste, et ainsi de suite. Il possède des pouvoirs semblables dans d'autres domaines.

Le comportement du gouvernement est scandaleux. Le premier ministre (M. Trudeau) a fait une grosse erreur. J'ai fait une erreur en votant pour lui comme chef du parti libéral. Je mérite d'être réprimandé à jamais pour cela. J'étais délégué en ce temps-là. Dieu merci, j'ai ouvert les yeux! A cette époque, il était un défenseur des libertés civiles.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis désolé d'interrompre le député. Je ne veux pas empiéter sur son temps. Mon objection ne porte pas sur ce que dit le député, mais plutôt sur le harsard électronique dont la Chambre s'est dotée, c'est-à-dire les caméras de télévision.

● (1452)

Il y a un instant, dans le couloir de la Chambre, alors que je regardais le député à la télévision, j'ai remarqué qu'au lieu de montrer le député en train de faire son discours, la caméra convergeait sur les notes dont se servaient le député. J'estime que, quand la télévision a été introduite à la Chambre, c'était pour fournir un compte rendu électronique visuel et sonore de ce qui se passait à la Chambre. Mais montrer les notes d'un orateur ne fait pas partie d'un compte rendu électronique, et j'estime que la présidence devrait intervenir pour faire cesser cette pratique.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député a peut-être raison d'en appeler au Règlement ou même de soulever la question de privilège. J'en prends note et je rendrai une décision plus tard.

M. Crosbie: Ma foi, mes notes sont acceptables, j'espère.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Cela ne me fait donc rien qu'on montre mes notes.

Le premier ministre était un grand défenseur des libertés civiles en son temps. Il l'était. Il est maintenant le nouveau Duplessis du Canada. C'est ce qu'il est aujourd'hui. Et quand il s'agit de décider si ce bill devrait ou non être adopté, monsieur l'Orateur, il faut tenir compte de l'humeur, des intentions et du comportement du gouvernement. Regardons le premier ministre aujourd'hui, quinze ans après *Cité Libre* et toute cette époque. Quinze ans après avoir combattu M. Duplessis, il est le nouveau Duplessis du Canada.

Des voix: Oh!

M. Crosbie: Écoutez un instant et je vous convaincrai. Vous serez de notre côté dans quelques minutes. J'ai ici la transcription de la conférence de presse du premier ministre du 28 octobre 1977. On lui a posé une question—je suis à la page 6 de la transcription. Un instant. J'y reviendrai dans une minute. Je veux maintenant parler de la page 4. Le premier ministre a dit: «Je pense qu'en pareilles circonstances, s'il faut enfreindre la loi techniquement pour sauver une ville, alors il faut l'en-

freindre ou bien la modifier, pour que l'acte ne soit plus illégal. Et c'est là-dessus que McDonald va nous conseiller.»

On a interrogé le premier ministre sur le fait que certaines personnes travaillant pour le service de sécurité de la GRC avaient pénétré par effraction dans un immeuble. On lui a demandé si cet acte illégal devait être toléré. Il a répondu que les agents de police enfreignent quelquefois la loi en conduisant trop vite, pour attraper un voleur s'échappant d'une banque. Il a ensuite présenté comme argument ce qui n'avait d'ailleurs rien à voir avec la question, que s'il fallait techniquement enfreindre la loi pour sauver une ville, il faudrait à son avis soit enfreindre la loi soit la modifier. Voilà, monsieur l'Orateur, le genre de sophisme dont se sert un hypocrite, une personne qui fait bon marché de la vérité, qui se fiche des libertés civiles.

Quel rapport y a-t-il entre une infraction technique de la loi visant à sauver une ville avec l'entrée avec infraction dans un bureau pour s'emparer des listes de membres ou avec l'incendie d'une grange ou avec des renseignements donnés à tort au Revenu national ou à la GRC lorsqu'on n'a pas le droit de le faire ou si la loi l'interdit, ou avec l'interception et l'ouverture du courrier quand il est illégal de le faire? Quel est le rapport entre cela et le sauvetage d'une ville? Dans le cas qui nous occupe, on ne sauve rien du tout. C'est un argument spécieux de l'autoritarisme. C'est l'argument de celui qui soutient la loi du cadenas. Que l'on ne dise donc plus jamais que le premier ministre respecte les libertés civiles. Ce n'est pas le cas. Il a laissé tout cela très loin derrière lui. C'est maintenant un homme qui veut s'accrocher au pouvoir par n'importe quel moyen.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: A-t-on poursuivi quelqu'un jusqu'ici pour toutes ces activités illégales? Jamais de la vie.

M. Woolliams: On les a décorés.

M. Crosbie: Le grand défenseur des libertés civiles. On décore ces héros! Je voudrais passer à une autre question. Le premier ministre a déclaré que le gouvernement et le solliciteur général et ceux qui étaient impliqués ne devraient pas vraiment être trop au courant des questions de sécurité. Ils ne devraient pas intervenir dans le travail que la police faisait au service de sécurité et dans la GRC. Au cours de la même conférence de presse il a déclaré, et je cite le passage de la page 6:

Et si le gouvernement, les ministres ou moi-même avions prié la GRC de nous fournir des détails au sujet de ces opérations et si nous lui avions demandé où elle avait obtenu une pièce versée au dossier, qui lui avait donné ce renseignement et ce qu'on disait de telle ou telle personne dans ses dossiers et comment elle l'avait appris—nous aurions certainement été accusés par l'opposition et probablement par les gens comme vous, M. Wilson, d'exercer indûment une influence politique et d'intervenir dans le travail de la GRC.

Donc, à l'en croire, moins nous en savons et mieux cela vaut. C'est le coup des trois chimpanzés: le premier se bouche les yeux, le second se bouche les oreilles et le troisième se couvre la bouche. Ne rien voir, ne rien entendre. Voilà la responsabilité ministérielle nouvelle version. Voilà ce qu'on veut nous faire croire au sujet de tout ce qui se fait d'illégal depuis sept ou huit ans: le premier ministre a ordonné aux solliciteurs généraux de ne rien demander aux services de sécurité de la GRC, de les laisser se débrouiller seuls et lui-même ne veut rien savoir. Ne posez pas de questions gênantes, alors on ne pourra pas vous reprocher d'avoir été au courant. Toujours les mains nettes. Eh bien non! Le démenti est venu, monsieur